Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20261112-2026110101-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026
Convocation du 5 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à vingt heures, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent excusé ayant donné pouvoir : MABBOUX Christian donne pouvoir à GOUR Philippe.
Secrétaire de séance : THEZE Christine.

Délibération 2026-11-01-01

DON TELETHON

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, qu'auparavant, le Comité des fêtes organisait un concours de belote dans la salle des fêtes à l'occasion du Téléthon.

Compte-tenu du contexte d'organisation de l'édition 2020 du Téléthon, le Conseil municipal avait décidé de convertir la mise à disposition de la salle des fêtes par le versement d'un don de 200 €.

Pour l'édition 2026 du « Téléthon, cinq communes pour une même cause », M. Daniel BELLANDE, organise un « Défi vélo ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien du don pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- DÉCIDE de reconduire, pour l'année 2026, l'attribution du don de 200 € au Téléthon.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 12 novembre 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

La Secrétaire de séance,
Christine THEZE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 19 NOV. 2026

et de sa transmission en Préfecture le 19 NOV. 2026